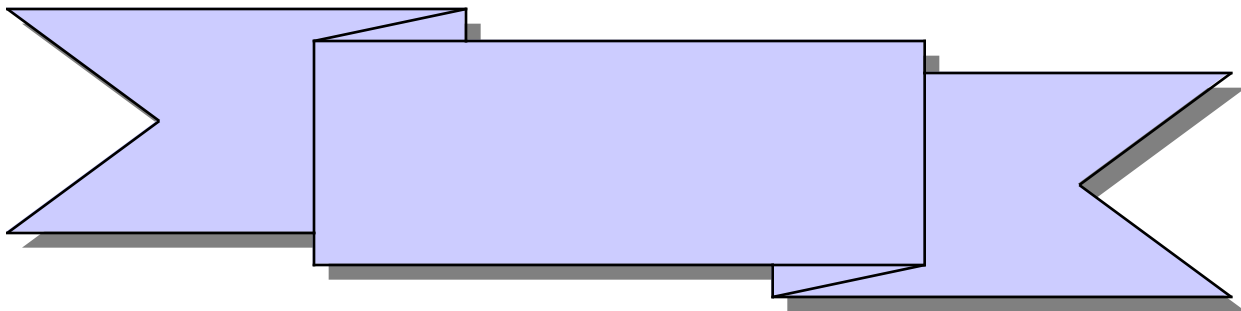


CONVENTION TERRITORIALE



2001-2006

SOMMAIRE

I - Sens de la démarche	Page 1
Bilan du contrat de ville 1994-1999	Page 1
Méthode d'élaboration de la convention territoriale 2001-2006	Page 4
Regard sur le passage d'un contrat à l'autre	Page 6
Perspectives d'avenir définies avec les habitants	Page 8
II - Contexte départemental	Page 10
III - Contexte local	Page 11
1. Présentation de la commune de Stains et perspectives d'avenir	Page 11
2. La population	Page 12
a) une croissance ralentie	
b) une répartition déséquilibrée	
c) la structure par âge	
d) la population migrante	
e) la taille moyenne des ménages	
f) le niveau de ressources des ménages	
3. Le logement et l'habitat	Page 14
a) l'état de la demande de logement	
b) la politique concertée d'attributions	
c) les mutations	
d) une nouvelle politique de peuplement	
e) l'OPAH à Stains	
f) la résidence sociale Sonacotra	
g) le foyer pour les travailleurs immigrés (ADEF)	
h) le foyer d'hébergement destiné aux adultes handicapés	
4. L'éducation dans la ville	Page 18
a) l'enseignement	
b) la pratique sportive	
c) la culture	
5. L'activité et l'emploi	Page 20
a) les actions	
b) les engagements	
c) les nouvelles orientations	
6. Les commerces	Page 23
a) l'état des lieux	
b) les principaux objectifs pour le commerce	

7. Le transport Page 25
a) l'état des lieux
b) les objectifs

8. La sécurité et la tranquillité publique Page 26
a) les principaux constats en matière de délinquance
b) le sentiment d'insécurité
c) les objectifs à atteindre

9. La santé et la prévention Page 28
a) la prévention de la toxicomanie
b) l'élargissement des missions de services publics par les actions de prévention

IV – Améliorer la qualité de vie Page 31

- 1. Les services au public
- 2. la gestion urbaine de proximité

V - Mobilisation de la population et participation des habitants... Page 33

- 1. La vie associative
- 2. La participation des habitants

VI - Volets thématiques de la convention territoriale 2001-2006... Page 35

- 1. Volet fonctionnement
- 2. Volet investissement

VII - Conduite de projet Page 36

VIII - Mise en oeuvre financière et partenariale de la convention territoriale
..... Page 38

- 1. Modalité d'intervention de l'État
- 2. Modalité d'intervention de la commune de Stains
- 3. Modalité d'approche du département
- 4. Modalité d'approche du Fonds d'Action Sociale
- 5. L'Union Européenne

I – LE SENS DE LA DÉMARCHE

La convention territoriale de Stains définit les principes et les objectifs des interventions qui réuniront dans une démarche globale pour la période 2001-2006, la commune et ses principaux partenaires, l'État, le Conseil Général, le FAS, le Conseil Régional et les bailleurs sociaux.

BILAN DU CONTRAT DE VILLE 1994-1999

Les dispositifs dans lesquels la municipalité s'est impliquée, notamment à partir de la situation du quartier du Clos Saint-Lazare : opération "Habitat et Vie Sociale", contrats d'agglomération, Convention Locale de Développement Social, ... apportent un certain nombre de réponses, néanmoins, la situation s'aggrave.

L'engagement du dispositif contrat de ville 1994-1998 a permis à la commune de Stains d'inscrire les trois quartiers Clos Saint-Lazare, Salvador Allende et Moulin Neuf, quartiers prioritaires.

Le caractère dégradé du tissu urbain de ces quartiers et les difficultés socio-économiques des familles qui y vivent ont nécessité des interventions aussi bien sur le plan social qu'urbain.

L'émergence des projets, la médiation, l'engagement du partenariat et le suivi de l'action mis en place, ont fait l'objet de la mission principale de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale.

La convention 1994-1998 s'est donnée pour objectif la réalisation des actions en investissement suivantes :

- Le désenclavement du Clos Saint-Lazare par l'ouverture d'un nouvel accès au quartier par la RD 29. Cette opération, après avoir connu quelques difficultés pour mettre en place le partenariat avec le bailleur dans un contexte moins favorable qu'aujourd'hui, s'est réalisée en 2000.
- La réhabilitation de la cité Salvador Allende prévue par le bailleur a permis l'engagement d'actions d'aménagement : des espaces extérieurs, de la voirie, du terrain multisport et des aires de jeux. Cette opération s'est terminée en 1999.
- La construction d'un équipement socioculturel (auditorium 120 places), inauguré en mars 2001.

Depuis l'année 1999, les enveloppes "investissement" de la politique de la ville ont permis à la commune de Stains de procéder à d'autres réalisations comme :

- La construction d'une maison de quartier dans le secteur nord de la ville (quartier du Maroc) ;

- La rénovation des gymnases "Jean Guimier" (Clos Saint-Lazare) et Anatole France (centre ville).

De plus, l'enveloppe exceptionnelle de la politique de la ville (FSU) permettra la reconstruction prochaine de l'école Guy Moquet.

D'autre part, des études urbaines ont été réalisées depuis 1999 pour permettre à la commune de préconiser une programmation basée sur la réalité des besoins existants pour la période 2001-2006 :

- Étude urbaine du Clos Saint-Lazare ;
- Étude sur l'aménagement des espaces extérieurs de la Cité Jardins ;
- Étude concernant la mise en norme du marché central ;
- Études pour la réhabilitation et l'aménagement des espaces extérieurs du quartier du Moulin Neuf.

Le volet "fonctionnement" du contrat de ville s'est basé sur des thématiques prioritaires liées à la vie des habitants. Avec une approche méthodologique, géographique et thématique, la politique de la ville a procédé à l'engagement d'un partenariat autour d'actions menées à un niveau de proximité sur la ville. La transversalité difficile à pratiquer dans un cadre de partenariat institutionnel, l'information descendante et ascendante, l'échange et le partage des savoir-faire, la reconnaissance de tout partenaire et notamment des associations, étaient et sont des éléments inhérents à l'esprit et au fonctionnement de la politique de la ville à Stains.

Cinq volets d'interventions sont définis dans le cadre du contrat de ville 1994-1998 :

- **Le développement Économique et l'Insertion.** Les actions menées dans ce chapitre affichent un bilan relativement positif. Au cours de ces années, l'insertion par l'économie, l'économie solidaire et la complémentarité d'un niveau intercommunal sont des éléments majeurs et liés à la réalité de notre territoire. On peut souligner la démarche de "Entreprendre Ensemble" qui sera le fil conducteur pour le prochain contrat.
- **La politique de prévention de la délinquance.** En lien avec le CCPD, les actions présentées dans ce volet s'inscrivent sous le signe de la continuité. Certaines actions comme notamment le cycle de formation – actions mises en place avec TTS – le projet "Tuer n'est pas jouer" avec la PJJ – les expositions en direction des adolescents en partenariat entre la PJJ et l'Éducation Nationale, ont permis de construire des bases solides d'une politique de prévention. Le partenariat engagé depuis la mise en place du GLTD et les expériences acquises par les porteurs de projet permettront l'ouverture vers un CIPD avec la ville de Pierrefitte (comme convenu dans le cadre du Contrat Local de Sécurité).
- **L'école et son environnement.** Une complémentarité d'actions autour de l'école et de l'enfant a été mise en œuvre, elle touche aux questions de la lecture de la musique, du théâtre, de l'environnement et des métiers. Ces actions se sont développées tout au long du précédent contrat. Certaines associations se sont créées autour de ces thèmes pour intervenir, ainsi que d'autres partenaires sur les activités péri et extra-scolaires.

- **La prévention et la santé.** Développée autour de trois axes principaux, la prévention de la toxicomanie et des dépendances, l'accueil spécifique pour les adolescents et la parentalité. Les structures 4D, Lieu d'Accueil Médicalisé pour les adolescents et la Maison des Parents ont été créées durant ce contrat. Les 4D se lient au quotidien des quartiers et de la ville, grâce à l'action de ramassage de seringues et de réduction des risques. Le Lieu Médicalisé pour adolescents est engagé dans un partenariat avec l'Éducation Nationale. La Maison des Parents ouverte à la fin du contrat, est portée par un partenariat élargi, piloté par la commune. Ces trois pôles de la prévention et de la santé se complètent par l'engagement associatif, des personnels de la santé.
- **Les thématiques culturelles, sociales et intégration** se présentent comme les principes de base du développement social et se sont développées de façon transversale à travers toutes les actions menées dans le contrat de ville 1994-1998.
- **Le volet "environnement et communication"** ajouté récemment à ce contrat de ville, il a permis d'engager des actions de communication favorisant un meilleur environnement (rencontres-débats, expositions, accès aux nouvelles technologies, ...).

MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE 2001-2006

Les assises de la Ville de Stains ont été l'occasion d'une large concertation avec les habitants concernant le devenir de la Commune.

L'élaboration du projet de convention territoriale 2001-2006 a commencé parallèlement et en lien étroit avec cette démarche d'échange, de constat et de transparence. C'est dans ce sens, qu'environ deux cents rencontres ont été organisées entre les élus, les partenaires institutionnels, les services municipaux, les associations en vue d'une démarche complémentaire, transversale et participative.

Pour ce faire, il a été procédé de la manière suivante :

Septembre à décembre 1998 : Élaboration d'un état des lieux/évaluation des actions menées et des besoins ressentis dans le cadre du contrat de ville 94-98.

Février 1999 : Présentation au BM du dispositif (objectifs et priorités) du prochain contrat, présentation du document état des lieux. Évaluation par les élus et diffusion auprès des partenaires en sollicitant un retour de leur réflexion. Présentation du dispositif contrat de ville 2001-2006 aux associations.

Juin 1999 : rencontres par thème (Culture – Social – Jeunesse/Enfance – Solidarité – Santé/Prévention – Insertion/Formation...) organisées entre les élus, le directeur général de secteur, les services porteurs pour examiner ensemble les besoins constatés et définir les orientations. Ces rencontres organisées également avec les associations, l'élus et le service Relations Publiques, ont été le moment de demander à chaque porteur de projet éventuel de faire-part de leur perspective d'intervention pour 2000-2006 à la fin du mois de juillet.

Juin/juillet 1999 : rencontre avec les partenaires locaux (la poste, la DPAS, l'Éducation Nationale, l'ANPE...) pour les informer, échanger et solliciter leur participation au prochain contrat de façon transversale.

Septembre/novembre 1999 : - analyse des perspectives et collecte des idées de projets présentés par les porteurs institutionnels et associatifs permettent la préparation d'une grille de projet qui apporte une plus grande visibilité concernant la faisabilité de chaque projet. Ce travail a fait l'objet de plusieurs rencontres avec chaque porteur et nous a permis de mettre en cohérence et en partenariat les projets présentant les mêmes objectifs et méthodologie.

Rencontre individuelle avec les adjoints au Maire pour recueillir les orientations politiques et attentes de chacun concernant sa délégation et les méthodes à envisager pour une mise en commun d'une démarche de projet d'ensemble de l'appareil municipal.

Décembre 1999 : présentation au BM des fiches projet "Volet investissement" en vue d'examiner les priorités pour la Commune de chaque action et pouvoir mobiliser d'ores et déjà les financements droit commun et FSE dans la mesure du possible.

Janvier 2000 : Présentation au BM des fiches projet "Volet fonctionnement" et intégration des dispositifs CEL et CLS à la convention cadre.

Mars/avril 2000 : Échange par volet d'intervention entre les porteurs institutionnels et associatifs en présence des élus et des partenaires locaux concernés.

Depuis février 1999, des échanges avec les services de l'État, le Département, la Région, la CDC et le FAS concernant l'avancement de ce travail ont été engagés. Naturellement, chaque étape a tenu compte des observations ou orientations des signataires éventuels du contrat.

De plus, les Stanois sont informés de l'avancement des négociations par l'hebdomadaire "7 jours à Stains" et les réunions organisées dans les quartiers. Dans le même sens, au moment de la signature de la convention, nous prévoyons une information élargie à la population.

REGARD SUR LE PASSAGE D'UN CONTRAT À L'AUTRE

En raison de l'élargissement du champ d'intervention de la politique de la ville et en vue d'une démarche transparente dans l'élaboration du prochain contrat de ville, les onze Adjoints au Maire, chargés des différentes délégations de la Commune, se sont exprimés sur les dispositifs déjà engagés et leurs attentes concernant la nouvelle contractualisation.

Les limites constatées durant le contrat 94-98 de la politique de la ville concernent surtout le principe de zonage ressenti comme une sectorisation, élément négatif, qui ne favorise pas le développement. Le contrat de ville a eu un effet de levier pour certains mais cet effet n'a pas été employé d'une façon harmonieuse sur tous les secteurs.

La politique de la ville a permis l'engagement d'un réseau partenarial autour de projets notamment portés par les institutions même si ce réseau reste à développer, à améliorer et à affirmer.

A l'avenir, la politique de la ville ne peut être qu'une démarche globale, cohérente et à long terme ayant pour objectif de répondre aux besoins de tous les partenaires concernés en terme de complémentarité. Elle doit pouvoir aider le fonctionnement et le partenariat entre services avec plus d'échange, d'informations et de partage de réflexions. Cela contribuera à améliorer la communication interne et externe. Une harmonisation des efforts engagés est nécessaire sur l'ensemble de la ville et ceci n'est possible que dans une synergie entre élus et techniciens.

Ce propos appelle donc au renforcement d'une démarche démocratique participative déjà engagée avec les habitants depuis les assises de la ville. Ce renforcement s'explique par l'amélioration de l'organisation, de la méthodologie d'intervention et du contenu des conseils de quartier.

Pour les élus, les habitants citoyens doivent être représentés dans les instances décisionnelles sous forme de représentation collective reflétant la diversité et le pluralisme de la population. Cette participation concerne le Contrat Éducatif Local, le Contrat Local de Sécurité et le Contrat de Ville.

Il a été fortement souligné que l'investissement de chaque individu, son degré de participation, ses liens et appartenance à son environnement dépendent de la légitimité reconnue et du droit à l'expression qui lui est accordé. Dans ce cadre, le droit de vote des immigrés aux élections locales, est une démarche indispensable à engager dans les plus brefs délais, en raison de la particularité de la population stanoise.

Changer l'image de la ville est à l'ordre du jour. Les statistiques concernant l'habitat, la santé, le social, l'éducation et la formation montrent l'urgence d'une politique concertée d'attribution des logements sociaux pour accompagner l'action du renouvellement urbain et de diversification de l'habitat.

D'autres points contribuant au changement de l'image de la ville, sont inhérents aux questions de sécurité, de prévention et de culture.

Une transversalité d'intervention sur ces 3 thèmes peut permettre à Stains de devenir une ville accueillante avec une population stabilisée. La ville de Stains est souvent présentée comme un ensemble de "quartiers". La requalification du centre ville et la redynamisation de ses commerces participeront à l'amélioration de cette situation.

Depuis longtemps, la Commune de Stains pratique avec d'autres villes du Département, une intercommunalité de projet. Cependant, vu la réalité de la Commune de Stains, "préserver la notion de proximité" s'avère indispensable et complémentaire à tout partenariat intercommunal. Dans ce cadre, toutes formes d'intercommunalité peuvent être envisagées à partir du moment où les perspectives d'avenir et les objectifs de départ répondent à des préoccupations prioritaires de chaque partenaire et sont clairement définies. En effet, le choix de la Municipalité est de ne pas s'enfermer dans une structure trop rigide.

La Municipalité souhaite préparer la mise en œuvre de son "Grand Projet de Ville" étant consciente que :

- Une structuration solide tant au niveau administratif, technique et politique pour la gestion du GPV/Contrat de Ville est nécessaire.
- Le partenariat et la complémentarité des services en terme de projet sont indispensables.
- Des moyens supplémentaires sont à engager notamment en terme de formation pour les acteurs intervenant en direction de la population afin de garantir la qualité du service public.
- Le service public doit s'adapter, être accessible et fonctionner en réseau. La question de partenariat entre institutions et la souplesse d'intervention est à prendre en considération.

Pour une efficacité d'intervention de Grand Projet de Ville, les volets "fonctionnement" et "investissement" doivent être parfaitement liés à chaque étape : élaboration, mise en place, information et évaluation des actions inscrites.

Pour une transversalité d'intervention, le GPV doit permettre la mise en œuvre de moyens de communication interne et externe mais également avec la population. Dans le même sens, la coordination et l'animation de la vie associative très active à Stains, sont considérées comme des champs d'action à développer sur l'ensemble de la Commune.

PERSPECTIVES D'AVENIR DÉFINIES AVEC LES HABITANTS

Depuis septembre 1998, la Municipalité de Stains, s'est engagée dans un processus de consultation des habitants afin de permettre à tous les Stanois dans leur diversité de se faire entendre et en prenant part aux choix qui les concernent. Cette démarche de développement démocratique a permis à environ 5000 Stanois de donner leur avis sur ce qu'ils pensent de Stains et de son devenir, d'exprimer leurs attentes et leurs souhaits. Ces rencontres ont été suivies par 6 ateliers thématiques, qui ont débouché sur des propositions à court, moyen et long terme. L'ensemble de cette consultation, enrichie d'une participation et d'un travail collectif rejoint parfaitement la volonté de l'État concernant l'élaboration de la politique de la ville.

Trois thèmes représentent la volonté des Stanois et de leurs élus :

- Stains : une ville solidaire

Le concept de ville solidaire se traduit par le renforcement des liens qui unissent les habitants et les différents quartiers, avec le souci de faire partager à tous le fruit du développement de la ville. Le désenclavement de nombreux quartiers et l'amélioration du maillage routier ainsi que la requalification du centre ville. Ces démarches peuvent concourir à aider les échanges inter générations et multiculturels. Il est à noter, l'importance que donnent les Stanois au droit de vote des immigrés aux élections locales afin d'encourager leur implication et participation à la vie locale sur un pied d'égalité.

- Stains : une ville jeune

Créer les conditions pour favoriser la réussite et la promotion sociale des jeunes et améliorer la vie quotidienne de ces derniers et des moins jeunes notamment par la communication et l'information Aider la jeunesse à mieux se projeter dans l'avenir en renouant fortement les liens entre jeunes et adultes. Les jeunes ont la volonté de vivre et de s'épanouir dans leur ville, d'être reconnus comme individus à part entière avec leurs besoins propres, d'être respectés et pris en considération.

- Stains : une ville entreprenante.

Ce dernier point se donne pour objectif d'articuler la revalorisation de l'image de la ville, le renouvellement du bâti et la valorisation de l'organisation urbaine pour assurer le développement de l'activité sociale et économique de Stains.

L'aspiration des Stanois à vivre mieux dans une "ville qui bouge", a l'identité clairement affirmée. Cet objectif peut être atteint en s'appuyant notamment sur des potentialités de développement économique que sont les sites non encore valorisés situés à l'est et à l'ouest de son territoire. Les projets d'infrastructures ambitieux, comme le projet Lutèce, la réalisation de la voie des universités, les aménagements autour de la future gare d'interconnexion Stains-Pierrefitte, le prolongement de la ligne 13, doivent être mis en avant par le projet de ville afin de mettre en valeur l'image de Stains.

Le centre ville mérite d'être mis en valeur par un aménagement adéquat et une politique d'aide et de redynamisation des commerces. La ville doit orienter le devenir de ses quartiers, forte de pouvoir disposer d'un territoire encore non figé et dont les capacités d'évolution sont réelles.

Les programmes d'accession à la propriété (sur le centre ancien ou le château de la Motte) permettront la densification du centre ville dans l'objectif d'agir pour la mixité sociale, l'amélioration de la vie quotidienne et des rapports humains dans la ville. Plusieurs projets de développement à court, moyen ou long terme, amènent la ville à s'associer à des démarches collectives, partenariales et intercommunales. Ces trois thèmes annoncés le 5 décembre 1998 représentent 80 propositions formulées par les participants aux ateliers.

Lors d'une rencontre publique le 2 décembre 1999, la Municipalité donne suite à ses engagements pris pour finaliser son projet de ville et lance le coup d'envoi d'une nouvelle consultation qui se prolongera jusqu'en juin 2000.

"Le Stains" que veulent les Stanois :

- une ville permettant à sa jeunesse dans sa diversité, une égalité de chance et de réussite ;
- un centre ville réactivé, animé ;
- des quartiers désenclavés, requalifiés, communiquant entre eux avec un maillage de voirie diffusant mieux les circulations, favorisant les rapports entre les habitants ;
- des entrées de ville accueillantes ;
- la valorisation de ses réserves foncières ;
- de nouveaux quartiers renforçant le caractère résidentiel d'une ville proche de Paris, qui peut contribuer au renouvellement de l'offre d'habitat ;
- une ville qui se connecte dans l'espace régional et participe à des coopérations intercommunales (engagée dans la charte de développement des 10 villes de la Plaine Saint-Denis, membre de la plaine active, MLI, MIEL, Pôle audiovisuel et multimédia...).

Pour son projet, la ville compte sur l'idée de rattrapage pour la Seine Saint-Denis, l'éligibilité de la Seine Saint-Denis aux Fonds Structurels Européens et le programme GPV pour le prochain contrat de ville de Stains mais aussi sur la tradition de solidarité des Stanois pour rechercher ensemble des solutions, facteur d'efficacité pour la collectivité.

II - CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

La Seine-Saint-Denis fait partie des départements les plus touchés par les problématiques sociales, économiques et territoriales. Les mutations des modes de production et la désindustrialisation ont déstructuré l'économie départementale et entraîné une crise sociale durable marquée par le chômage, la précarité et le manque de perspectives de développement.

Dans un contexte de difficultés cumulées, la spécialisation du département dans les fonctions d'accueil et d'intégration, peuvent amener à une situation d'échec si les moyens consacrés ne répondent pas à l'ampleur des besoins. L'importance du parc social nécessite un investissement considérable des partenaires financiers dans les démarches préventives, culturelles ou sportives afin de rendre possible l'intégration d'une population modeste, jeune et souvent d'origine étrangère.

Dans le même temps, la Seine-Saint-Denis est un espace d'innovations sociales et culturelles, à fortes potentialités et dont l'image a commencé à changer.

Cette réalité contrastée est considérée comme un enjeu des politiques publiques tant régionales que départementales. Ainsi, c'est autour de la recherche d'un traitement structurel de la situation sociale et économique, que les politiques de droit commun, la politique de la ville (contrat de plan) et les procédures européennes s'engagent.

Dans ce sens, la convention territoriale du contrat de ville de Stains s'inscrit dans le cadre du protocole pour la politique de la ville en Seine-Saint-Denis pour la période 2001-2006, sur la base de trois défis majeurs :

- Accroître la mixité sociale en réussissant l'intégration des populations défavorisées,
- Assurer la cohérence territoriale afin d'arriver à une véritable entité urbaine,
- Participer pleinement au développement économique et assurer à tous une place dans ce développement économique et social.

Ce protocole a permis l'élaboration d'un diagnostic partagé et la définition de quatre grands champs d'intervention :

- L'école et la formation ;
- Le logement et la qualité d'habitat ;
- L'économie, l'insertion et le développement économique ;
- La cohésion sociale et urbaine.

III - CONTEXTE LOCAL

1. Présentation de la Commune de Stains et perspectives d'avenir

La commune de Stains est située dans le département de la Seine-Saint-Denis, en limite du Val d'Oise. Elle est entourée des communes de Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, la Courneuve et Dugny en Seine-Saint-Denis et de Garges-les-Gonnesse et Sarcelles dans le Val d'Oise. Elle se trouve en proche couronne de l'agglomération parisienne, à environ 6 km de la porte d'Aubervilliers au Nord de Paris. Néanmoins, l'accès à la ville est peu aisé en raison de sa localisation à l'écart des grands axes de circulation et des gares de transports en commun. Bien que proche de l'autoroute A1, Stains ne bénéficie pas d'un accès direct à cet axe dans le sens Paris-Province.

Bien qu'elle appartienne à un département dont le tissu urbain est l'un des plus dense de France, la ville de Stains est restée à l'écart du courant d'industrialisation et d'urbanisation. Il n'y a à Stains que 20 entreprises de plus de 20 salariés, dont 9 de plus de 50 salariés. Cette faible industrialisation a pour conséquence une importante disponibilité du foncier, il reste à Stains de vastes zones libres qui lui donnent un caractère aéré, atout appréciable pour une commune de la proche couronne parisienne. Certaines de ces zones libres, sont aujourd'hui encore à usage maraîcher, d'autres sont occupées par des jardins ouvriers ou sont à l'état de friches.

Le tissu urbain, hormis les quartiers pavillonnaires et la Cité Jardins, se caractérise par une mosaïque de vastes emprises mono-fonctionnelles peu perméables. De plus, un déficit du maillage secondaire est à noter. Il est souvent discontinu et peu lisible engendrant des liaisons inter-quartiers difficiles.

Deux voies structurent le territoire communal :

- la RD29, grande liaison reliant Saint-Denis au Val d'Oise,
- la RN301, ancienne liaison Pierrefitte - Stains qui a été prolongée au sud jusqu'à la porte d'Aubervilliers.

Ces deux axes supportent une circulation de transit importante. Ce qui est un atout, puisqu'ils constituent un vecteur de découverte de la ville, lui offrant ainsi un lieu idéal d'affirmation de son identité.

En contrepoint de son faible développement économique, la commune a connu un fort développement en habitat. Stains abrite un total de 12 170 logements, dont 6 351 logements sociaux.

Un net déséquilibre apparaît entre le nord de la ville et le sud, qui a lui seul rassemble 76% de la population stanoise. Cette situation s'explique par la forte concentration d'habitat collectif dans ce secteur: 96% de la population y est logée dans des immeubles collectifs. Le déséquilibre démographique est accentué par la rupture physique forte que constitue la voie ferrée de grande ceinture.

Les cités Allendé (OPIEVOY), Moulin Neuf (I3F depuis le 1^{er} janvier 2000), et le Clos Saint-Lazare (ODHLM) constituent les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du Contrat de

Ville 1994-1999, elles représentent un total de 3 190 logements (30,06 % des logements de la ville et 57,91 % des logements sociaux).

La commune de Stains profite de 70 hectares du Parc départemental de La Courneuve sur son territoire. Il présente en tout état de cause un intérêt qui va au-delà de l'agrément pour la population, mais également un intérêt éducatif, notamment en terme de découverte de la nature. Dans le même sens, la présence importante des jardins ouvriers est à noter.

Le produit des quatre taxes ne représente que 40 % des recettes de la ville, ceci est insuffisant pour permettre le développement de la commune. Les investissements, pour l'entretien du patrimoine communal, sont couverts à 100 % par des emprunts.

Au 8 mars 1999, Stains comptait 32 839 habitants (15 970 hommes et 16 869 femmes) soit une densité de 6 093 habitants au km². La population est en baisse par rapport au recensement précédent. Sur les 32 839 habitants de la commune, 14 628 personnes sont actives (7 908 hommes et 6 720 femmes). Parmi ces personnes, 10 998 travaillent, soit en professions libérales (6 %) soit en tant que salariés (94 %). Une petite minorité d'actifs (12 %) exerce dans la commune. Les autres (88 %) travaillent à l'extérieur de la commune. Le taux de chômage représente 24,6 % alors que ce taux au niveau départemental est de 17,2 % et au niveau de l'arrondissement de 21,4 %.

La ville de Stains a une population relativement jeune, 30,9 % alors que ce pourcentage est de 28 % dans le département. Les seniors représentent 4,6 %, pourcentage correspondant à la moyenne départementale. La population migrante représente 31 %. Parmi eux 49 % sont actifs. La taille des ménages est de l'ordre de 1 à 3 personnes pour 82 % d'entre eux. 18 % des ménages comptent plus de 4 personnes. 71 % des 12 782 logements de la commune sont des logements collectifs et seulement 27,6 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

2. La population

Entre les deux recensements de 1990 et 1999, la commune de Stains a perdu 2 040 habitants. En 24 ans (depuis 1975) la ville compte 2708 habitants en moins.

a) Une croissance ralentie

Au cours des années 90, la commune a connu un excédent naturel. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 5 222 naissances et 2 094 décès ; l'excédent naturel s'élève donc à 3 128 personnes. Par ailleurs, le déficit des entrées sur les sorties, la dépopulation, est de 5 168 personnes.

Nous constatons également une augmentation du nombre des départs et une diminution des arrivées.

b) Une répartition déséquilibrée

Le secteur sud rassemble 76 % de la population, ce qui s'explique par la forte concentration en habitat collectif de ce secteur. Par opposition, le nord de la ville est à fort caractère pavillonnaire et donc de densité moindre. Parallèlement, l'ouest et l'est rassemblent les espaces vides (friches, jardins familiaux, zones d'activités).

Au cœur de cet écartèlement, le centre ville joue un rôle d'intersection mais son faible développement laisse penser que d'autres centralités et d'autres relations territoriales se jouent en dehors des limites communales.

c) La structure par âge

La population stanoise est marquée par les difficultés des jeunes, surtout présents dans les grands ensembles collectifs, et des personnes âgées majoritairement dans le parc de logement individuel. La caractéristique commune de ces 2 types de population étant la faiblesse de leurs ressources respectives.

L'indice de jeunesse, rapport entre population de moins de 20 ans et de plus de 60 ans, reste exceptionnellement élevé malgré sa forte déflation pendant les années 1980. Les mouvements migratoires combinés aux mouvements naturels ont peu infléchi la structure par âge de la population. Les grandes tendances départementales se retrouvent un peu plus accentuées à Stains. La population jeune (-de 25 ans) est en légère diminution.

Cette tendance s'explique par 2 facteurs : la baisse tendancielle de la natalité, constatée au niveau national, et le départ de la commune des actifs et de leurs enfants.

d) La population migrante

Il s'agit d'une population de jeunes et d'adultes. La répartition de cette population sur le territoire semble assez inégale. C'est surtout le parc social qui accueille ces familles nombreuses, dont les ressources sont faibles et dont le niveau de qualification est bas.

e) La taille moyenne des ménages

Elle est loin d'être homogène d'un ensemble à un autre. Les grands ménages sont fortement représentés au Clos Saint-Lazare et au Moulin Neuf.

Il existe une forte distorsion entre la taille moyenne des ménages dans le secteur pavillonnaire de la Cité Jardins (1,9 personnes par logement) et celle constatée dans les ensembles collectifs (3,6 personnes par logement).

f) Le niveau de ressources des ménages

Une comparaison des niveaux de ressources réalisée en 1998 montre le faible niveau des ressources des familles occupant les logements sociaux. Au Clos Saint-Lazare, en particulier, le pourcentage des ressources inférieures à 60 % du plafond P.L.A est très important (71,7 %). Le pourcentage des ménages aux ressources inférieures à 20 % du plafond, est pratiquement 2 fois plus élevé au Clos Saint-Lazare que la moyenne régionale (22,4 % contre 13,3 % pour la région).

Le revenu moyen a subi une diminution. Parallèlement, le taux de ménages non imposés est en expansion et passe nettement au-dessus de la moyenne nationale. Le produit fiscal par habitant est de l'ordre de 3 500 frs à Stains alors qu'il est de 6 500 frs à La Courneuve ou à Saint-Denis.

3. Le logement et l'habitat

Le diagnostic réalisé montre les difficultés de la commune à atteindre un équilibre démographique et social. Stains se caractérise par une prépondérance du parc social et un

patrimoine ancien. Ayant pour objectif de réduire les dysfonctionnements et exploiter les potentialités locales, sans que l'on puisse espérer de rupture brutale des tendances passées, Stains a commencé depuis 1999 à rechercher les moyens d'arriver à une phase plus positive, basée sur deux principes centraux :

- renouvellement urbain
- diversification de l'habitat

a) L'état de la demande de logement

Le fichier communal des demandeurs de logements comporte 1 338 dossiers en attente (au 01/09/2000). Pour l'année 1999, 1294 dossiers ont été enregistrés.

Il se compose de :

- 63 % de demandeurs de nationalité française ;
- 37 % d'autres nationalités ;
- 29,5 % sont hébergés par des tiers dont 7 % de jeunes dans leur famille ;
- 35,6 % ont une ancienneté de moins de 5 ans dans la commune.

En ce qui concerne le niveau de ressources des foyers :

- 23,53 % ont des revenus inférieurs à 5 000 F, dont 6 % ont moins de 3 000 F ;

alors que seulement :

- 8 % ont des revenus supérieurs à 15 000 F ;
- 25 % ne perçoivent que des minima sociaux (RMI, prestations familiales, invalidité, Assedic).

D'année en année, il a été constaté la diminution du taux de solvabilité des ménages, phénomènes que notent tous les bailleurs dans leur propre fichier, d'où la difficulté pour la ville d'envisager un rééquilibrage social sur le patrimoine social.

b) La politique concertée d'attributions

Les bailleurs et autres partenaires ayant le droit d'attribution, semblent favorables, à des degrés différents, à orienter la recherche de futures candidatures, en fonction de critères, tendant à préserver ou rétablir, quand cela est encore possible, l'équilibre social dans les différents quartiers de la ville. Cela sera quasi impossible dans l'immédiat, dans les groupes les plus en difficulté (Clos Saint-Lazare et Moulin Neuf) sans prendre de mesures draconiennes : refuser toute candidature qui aggrave ou n'améliore pas la situation ou laisser vacants des logements de ces quartiers.

En raison de la faiblesse de son contingent, la ville seule ne peut atteindre cet objectif. Il serait nécessaire que tous les bailleurs s'engagent à suivre la même politique d'attribution, adaptée à la situation locale et à respecter les principes reconnus nécessaires à l'amélioration de la situation, qui sont les suivants :

- Réelle transparence des attributions et des critères d'attribution propres à chaque réservataire par la communication la plus complète du profil des ménages arrivant sur la ville ;
- Priorité aux demandeurs ayant un lien avec la commune, par le travail ou le domicile ;
- Favoriser l'accès au logement des jeunes par la décohabitation ;
- Permettre les mutations dans le même quartier de familles qui souhaitent y rester ;

- Apporter une attention particulière aux attributions dans les quartiers en difficulté, en définissant les profils des candidats susceptibles de ne pas aggraver la situation ;
- Nécessité d'une réelle prise en compte par tous les réservataires des difficultés sociales de la ville, démontrées lors de l'établissement du PLH et des diverses études sociologiques (taux de chômage élevé, forte proportion de Rmistes ou de familles monoparentales ...).

c) Les mutations

Avec son contingent de logements réservés, la ville satisfait à peu près 10 % des demandes en attente chaque année. Elle ne peut, sur son seul contingent, répondre aux nombreuses demandes de mutations. De plus, sur certains quartiers très convoités (Îlot Carnot, Paradis, Guignetières, Gérard Philippe), elle ne récupère que très peu ou pas du tout de logements.

Pourtant de nombreuses familles souhaitent rester dans leur quartier même lorsque leurs besoins d'habitat évoluent (logement plus grand ou plus petit lorsque la composition familiale change).

Ces familles, lassées d'attendre un hypothétique relogement, partent bien souvent de Stains au bout de quelques temps.

Il serait primordial qu'un effort soit fait pour permettre à ces familles de rester à Stains et ainsi de les ancrer dans la ville.

Certains bailleurs sont réticents à procéder à des mutations, même pour les familles ne posant aucun problème, en invoquant le coût élevé de remise en état de deux logements, à chaque fois. Ceci influe de façon non négligeable, selon leurs dires, sur leur budget d'entretien.

Il serait souhaitable de réfléchir à la création d'un fonds d'aide aux mutations, dans le cadre du contrat de ville, qui permettrait de lever leurs réticences tout en répondant aux souhaits des familles.

Ce fond pourrait être versé au bailleur sous la forme d'une somme forfaitaire qui constituerait une "prime à la mutation", à condition qu'il effectue des travaux dans les logements concernés.

Ce dispositif représenterait un axe de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour une autre politique de peuplement pour les prochaines années.

d) Une nouvelle politique de peuplement

Les conclusions du PLH et toutes les études démontrent qu'il faut maintenant stabiliser la situation démographique de la ville dans sa totalité et inverser le processus de dépeuplement en essayant d'attirer de nouvelles catégories de ménages.

Pour cela, l'habitat doit être diversifié, offrir une plus large palette de catégories de logements, en locatif ou en accession à la propriété.

Concernant le logement social, pour pouvoir poursuivre le travail entamé avec une réelle efficacité et élaborer une véritable politique de peuplement, l'offre ne peut se limiter au seul territoire de la commune.

Il faut élargir la réflexion à d'autres villes, dans le cadre du bassin d'habitat défini conformément à la loi contre les exclusions, c'est à cet objectif que pourra répondre la Conférence Intercommunale du Logement.

Au niveau de l'État, les municipalités doivent continuer à exiger des mesures spécifiques aux villes ayant un fort pourcentage de logements sociaux, telles que :

- La revalorisation des plafonds de ressources permettant l'accès au logement social,
- L'autorisation d'un dépassement de 40 % ou plus des plafonds de ressources pour les villes en difficulté et pas seulement dans les quartiers en ZUS.
- L'abrogation du surloyer qui décourage les ménages un peu plus aisés et favorise la paupérisation des cités.

Au niveau de la Commune, l'image de la Ville doit être revalorisée pour la rendre plus agréable à vivre et mieux répondre aux attentes des habitants actuels et futurs.

Dans les grands ensembles en réelle difficulté comme le Clos Saint-Lazare et le Moulin Neuf, le rééquilibrage du peuplement sera difficile. Les nouveaux ménages refusant d'y aller et ceux y habitant souhaitant souvent les quitter.

Le seul espoir pour que ces cités ne se dégradent davantage est la requalification déjà engagée. En améliorant le fonctionnement des îlots, la sécurité, l'entretien, en donnant aux habitants un autre cadre de vie, ils auront à nouveau envie d'y vivre et de respecter leur environnement. Ces quartiers deviendront alors attractifs pour une nouvelle population.

Lors des réhabilitations, il est impératif de veiller à ce que le profil des nouveaux arrivants soit compatible avec les critères définis pour ces quartiers. De plus, il faudra mettre en œuvre une véritable gestion sociale et de proximité auprès des habitants pour accompagner les anciens locataires.

e) L'O.P.A.H. à Stains

Signée en mars 2000, la convention d'O.P.A.H. prévoit de diversifier l'offre en logement, de réduire la vacance, de faciliter le maintien à domicile des personnes en difficulté et d'améliorer le cadre de vie, pour permettre la mixité sociale et urbaine tout en valorisant le patrimoine privé.

La ville, en partenariat élargi, a mis en place une équipe opérationnelle "Habitat" pour conseiller et orienter les particuliers et réaliser des actions d'accompagnement.

La réhabilitation du parc privé est une opportunité de valorisation de la ville, de réponse à l'un des objectifs de maintien de la population en difficulté et de mise en confort de leurs habitations. Les aides proposées (subventions et prêts) ouvrent de nouvelles perspectives aux propriétaires privés.

La stratégie pour l'avenir consiste à "toucher" un maximum de propriétaires bailleurs qui ne résident pas tous à Stains. Un premier inventaire est en cours, qui permet d'en dénombrier plus d'une centaine. En fin d'OPAH, on peut espérer des "effets d'entraînement" dus à des travaux qui auront été effectués sur des séquences de rues fortement dégradées ou en friches.

f) La résidence sociale SONACOTRA

Ayant pour mission initiale l'hébergement de personnes migrantes, la SONACOTRA s'est restructurée en Résidence Sociale dans le quartier du Clos Saint-Lazare à Stains. Il s'agit d'un programme de 57 logements autonomes pouvant accueillir des personnes isolées, des familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants et des couples.

Ce programme permet de répondre à la demande des personnes défavorisées, qui rencontrent des difficultés les empêchant d'accéder à un logement autonome.

Dans ce sens, l'Amicale du Nid en tant qu'opérateur social assume l'accompagnement lié au logement des personnes hébergées en favorisant l'intégration dans la structure et le quartier, l'appropriation du logement temporaire et l'entretien des relations de bon voisinage. Une équipe d'encadrement se charge :

- D'assurer le suivi social, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle du résident ;
- D'engager une recherche de solution de relogement ;
- D'initier des actions collectives ou individuelles en réponse aux besoins repérés.

g) Le foyer pour les travailleurs immigrés (ADEF)

Ancienne caserne américaine d'après-guerre, ces bâtiments hébergent encore 184 personnes de 25 à 70 ans et plus, venant du Maghreb (19), de Turquie (58), d'Afrique Noire (76), d'Asie (1) et de la CEE (30).

Il est à noter que sur les 184 résidents, 22,3 % sont salariés, les autres sont invalides (4), retraités (10), et chômeurs (129). Étant donné l'emplacement du foyer, l'état du bâti, les conditions d'accueil et l'objet de la résidence, il est urgent de procéder à un diagnostic social pour définir la stratégie à adopter pour la résorption de cette structure.

h) Le foyer d'hébergement destiné aux adultes handicapés

Les conditions de vie des handicapés se trouvent au cœur des préoccupations de l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Le dernier schéma départemental montre l'insuffisance d'équipement d'hébergement d'adultes handicapés salariés dans le secteur ouest du département.

Une demande constante a permis à l'association "les enfants handicapés et leurs amis" de réfléchir à un projet de foyer innovant et adaptable à l'évolution des travailleurs durant leur vie.

Elle souhaite ainsi offrir un hébergement à 35 personnes handicapées et un ensemble de prestations qui les aiderait dans leur intégration sociale tout en garantissant leur sécurité et leur épanouissement.

Ce nouveau projet devrait être implanté à proximité du quartier du Moulin Neuf.

Une Maison d'Accueil pour les personnes âgées dépendantes (M.A.P.A.D.) fait l'objet d'étude et de proposition pour une implantation future sur le site DUCO. Le choix de cet

emplacement proche du parc départemental permet d'apporter aux futurs résidents un environnement de qualité.

4. L'éducation dans la Ville

Facteur d'intégration et de lutte contre l'exclusion, l'éducation est l'un des services publics qui contribue à la mise en œuvre de la politique de la ville, par une présence sur tout le territoire et par la même, dans les quartiers en difficulté. L'éducation dans la ville doit donner l'occasion à tous les acteurs de l'éducation et de la politique de la ville de réfléchir ensemble pour trouver des solutions communes dans le cadre d'élaboration d'un projet éducatif local.

a) L'enseignement

Stains compte 11 écoles maternelles, 13 écoles élémentaires totalisant environ 4 550 élèves par an (chiffre 98). Ce chiffre est resté globalement stable depuis 1989 alors que durant la même période la population stanoise a diminué. Le nombre d'écoles est globalement suffisant mais il existe une disparité entre l'offre et la demande d'affectation pour certaines de celles-ci.

La commune comprend par ailleurs 4 établissements secondaires dont 3 collèges et 1 lycée intercommunal regroupant environ 3 000 étudiants. Il est à noter qu'un établissement privé sous contrat accueille 310 élèves en cycles primaires et 431 en cycle secondaire. C'est donc 8 000 enfants qui fréquentent les établissements stanois de la crèche au lycée (dont environ 7 200 dans le public).

Plusieurs sites universitaires entourent la commune comme l'université de Villetaneuse (Paris XIII) et l'université de Saint-Denis (Paris VIII). Toute la ville de Stains est classée Z.E.P. et les trois groupes scolaires liés aux collèges Pablo Neruda, Joliot Curie et Maurice Thorez sont classés R.E.P. Il est difficile de tirer des conclusions sur l'efficacité de ces procédures. Il semble que l'échec scolaire reste la première préoccupation. Nous constatons un déficit linguistique grave, un environnement socioculturel pauvre dans la cellule familiale, une grande instabilité des enfants et une pré-délinquance sensible. A cela s'ajoutent, un déficit en moyens des écoles et collèges et un manque d'enseignants expérimentés. Les affectations dans les quartiers difficiles sont souvent dévolues aux jeunes diplômés et la mobilité des enseignants y est importante.

Le changement de l'image de la ville dépend aujourd'hui de la qualité de l'enseignement proposé. Il existe un véritable enjeu à œuvrer pour une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises. Dans ce sens, la création d'un lycée international où les filières seraient en adéquation avec notamment les besoins de la plate-forme de Roissy, est nécessaire. Il est aussi urgent de trouver des solutions pour que des enseignants ayant une expérience professionnelle et une formation adéquate s'investissent dans les quartiers. Dans le même sens, une requalification du bâti semble indispensable. Les crédits exceptionnels de la politique de la ville ont permis de lancer la reconstruction de l'école maternelle Guy Moquet, tandis que le département a engagé la reconstruction du collège Joliot Curie en centre ville.

Nous pouvons d'ores et déjà souligner le besoin de co-financement pour rendre possible la reconstruction du groupe scolaire Romain Rolland et Guillaume Apollinaire.

En terme d'accompagnement, plusieurs possibilités sont toutefois offertes aux jeunes pour palier les difficultés scolaires. Les aides aux devoirs et les activités périscolaires organisées par le Service Enfance ou les associations.

Dans le même temps, la ville accueille en moyenne 400 enfants dans ses centres de loisirs. De plus, 600 enfants sont hébergés dans les 4 centres de vacances. Le Conservatoire Municipal de

musique et de danse, accueille 250 enfants dans les classes de musique et 45 dans les cours de danse.

La section jeunesse de la bibliothèque accueille 2 150 enfants dans 2 équipements Saint-Just (centre ville) et Jules Vallès (Clos Saint-Lazare). Le contrat de ville 1994-1998 a permis la mise en place d'une démarche partenariale entre la municipalité et l'Éducation Nationale dans le cadre de l'opération "Plan Ville Lecture" et du projet "Un homme, un métier".

b) La pratique sportive

Le contrat de ville 2001-2006 ouvre des possibilités de développement à toutes les pratiques sportives en tant que vecteur de socialisations et de promotion. Favoriser l'accès aux sports est possible par l'utilisation commune des équipements sportifs et l'échange d'expériences. Pour ce faire, améliorer et rénover les équipements sportifs, les terrains de sports et les aires de jeux dont l'état de détérioration est préoccupant, semble indispensable.

c) La culture

Réfléchir à la ville, cet espace urbain qui est aussi l'espace de la citoyenneté incite chacun à réfléchir à sa propre citoyenneté. Partager des connaissances, des savoirs-être et donner des méthodes transposables permettant de se positionner dans un paysage urbain, "sa ville" ou "une autre ville", passent par l'histoire de la ville et celle de ses habitants, par la culture locale et la culture de l'autre.

La commune de Stains est le croisement de plusieurs cultures, formidable richesse pour l'apprentissage et le respect de l'autre. La Culture devient un élément structurant de la citoyenneté quand une réelle cohérence est employée par tous les intervenants.

Des équipements répartis sur le territoire de la commune offrent un ensemble d'initiatives :

- **L'Espace Paul Eluard** situé au cœur de la Cité Jardins, abrite la programmation régulière du cinéma, d'expositions et de spectacles.

- **Le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse** dont l'auditorium de 120 places vient d'être inauguré, offre d'excellentes conditions d'épanouissement et de réussite.

- **Les bibliothèques** sont implantées au centre ville et au Clos Saint-Lazare. Elles sont toutes aménagées au rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation, pour accueillir des activités multiples organisées tout au long de l'année (accueils de groupes, expositions, rencontres, comités de lecture, ateliers). Ces équipements de proximité sans oublier le bibliobus, se donnent comme mission de base la démocratisation culturelle et la lutte contre l'exclusion. Cette mission est cruciale dans des quartiers socialement et culturellement défavorisés où de multiples ethnies sont représentées avec une forte part de jeunes de moins de 25 ans. La société bouge, les modes d'information et de communication sont en pleine mutation. L'écrit n'est plus le seul support de diffusion des connaissances, les usagers changent aussi, leurs besoins et leurs attentes évoluent. Grâce au "Plan Ville Lecture" un développement de

fréquentation et de prêt de livres des bibliothèques jeunesse (30 % pendant la fête du livre) est constaté. La politique culturelle de la ville intègre ces changements liés à l'évolution de la place des bibliothèques. L'image d'une ville moderne, dynamique en adéquation avec les habitants est à construire. Dans ce sens, la communication nécessite la construction d'un réseau d'intervention adapté aux besoins de la population. D'où l'idée d'une médiathèque située en centre ville qui permettra le développement de la lecture publique pour l'ensemble de la population.

- **Le Studio Théâtre de Stains** créé en 1984 pour promouvoir la création théâtrale en associant au maximum la population. Il est implanté au CENTRAL. Ce lieu, mémoire d'une ville, est chargé d'une histoire populaire. L'action d'animation du Studio Théâtre de Stains rencontre chez le public une ouverture, un désir de participation. Faire du théâtre à Stains, c'est non seulement résister à l'exclusion et à la discrimination mais aussi prouver qu'il est possible d'inverser ces processus. Le Studio Théâtre de Stains organise les actions suivantes en se basant sur le partenariat avec toutes les institutions et associations locales ou départementales : animations rencontres, ateliers de pratiques artistiques, atelier écriture, stage enseignant, festival du jeune théâtre, pratiques amateurs hors scolaires. Cet éventail d'activités, la participation grandissante des publics, l'image positive, le partenariat élargi et engagé, amènent l'équipe du Studio Théâtre de Stains à proposer la mise en fonction d'une école de théâtre sur la commune de Stains. Même si la question de locaux n'est pas encore réglée, l'équipe du Studio Théâtre de Stains présente des projets d'actions en préfiguration de la future école de théâtre. De plus, l'ensemble des associations organise régulièrement des activités culturelles en direction des adultes et des jeunes de la commune de Stains.

5. L'activité et l'emploi

Stains est une commune à caractère résidentiel avec un pôle économique faible. L'activité stanoise est dominée par les PMI/PME artisanales (15 % des entreprises ont plus de 10 salariés, 85 % ont moins de 10 et seulement 4 entreprises emploient plus de 200 salariés) avec un niveau de qualification faible.

La fragilité de l'emploi est double : elle dépend à la fois des PME/PMI (sensibles à la conjoncture) et du maintien d'entreprises à forte masse salariale dont la fermeture a souvent des conséquences considérables sur la population au chômage ou Rmistes. Les femmes, les étrangers et les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés. Les délocalisations des années 80 (DUCO – CGR – HOESCHT) ont fortement déstabilisé la vie économique de la commune.

En outre, la population au chômage à Stains est peu formée et a peu d'expériences professionnelles. Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans à la recherche de leur premier emploi est en forte progression. De plus, la durée du chômage s'allonge à plus d'un an. Un des problèmes majeur rencontré par l'ANPE est la démobilisation des demandeurs de longue durée et des jeunes dans la recherche d'emploi et la prise de contact. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce comportement à savoir que certains n'y croient plus, n'ont plus d'espoir de trouver un emploi, certains parlent de problèmes d'organisation, de manque de formation, d'inadaptation professionnelle aux offres d'emploi, ... Ces différentes attitudes mettent en avant une situation de "désocialisation" relativement forte. Il paraît alors nécessaire d'envisager un travail en amont pour essayer d'intervenir sur les questions de mobilisation et de motivation de ces publics.

Ainsi, la question de l'emploi est la principale préoccupation des Stanois et reste une priorité dans le cadre de la politique de la ville.

Depuis 1998, le chômage a diminué de 30,2 % mais reste à un niveau encore très élevé (environ 2 500 demandeurs d'emploi). Les emplois créés sont souvent précaires et le revenu moyen par habitant reste très faible. Les démarches engagées pour l'aménagement des zones d'activités de la Cerisaie et du Bois Moussay permettent d'accueillir des entreprises importantes (Euro-fromage en cours d'installation). La politique de la ville se joint à la politique municipale en vue du développement économique par :

a) Actions diversifiées en faveur des demandeurs d'emploi afin de les soutenir dans leur parcours d'insertion

- Mise en place de la Mission Locale Intercommunale. La Mission Locale de Stains, La Courneuve, Le Bourget et Dugny a pour mission principale l'accompagnement des jeunes par des actions de bilan, de remobilisation, d'insertion, de mise en situation professionnelle ou de formation. Naturellement, le partenariat entre la MLI, l'ANPE et la Commune est le garant de la réussite de ce dispositif.

- La Plate-forme d'accueil pour les publics précaires. Destinée aux bénéficiaires du RMI, cette structure fonctionne dans une optique de travail en complémentarité et de partenariat institutionnel notamment avec l'ANPE.

- Le soutien à l'association APEIS, qui est partie intégrante du mouvement social des chômeurs et se situe dans le champs de l'insertion par l'économique pour les publics très éloignés de l'emploi. L'association part du principe que chacun doit avoir une place choisie dans la société, lui permettant une vie digne et par conséquent, l'accès à un revenu individuel, stable et correct. De ce fait, elle mène avec les chômeurs des initiatives et démarches individualisées ou collectives permettant de redonner sens au terme de citoyenneté.

- Depuis 1998, malgré le développement de la croissance économique en France et ses conséquences positives, on constate que cette embellie ne profite pas à tous les publics notamment ceux qui en avaient le plus besoin comme les chômeurs de longue durée, les femmes, les demandeurs non qualifiés et les jeunes. Le travail de plus d'une année d'un réseau partenarial fédéré par la M.O.U.S. a permis d'exposer les questionnements, partager les expériences et les compétences, rassembler les souhaits, analyser les obstacles, les demandes et les potentialités et constituer un partenariat institutionnel et associatif. La démarche a favorisé : la transversalité et une meilleure connaissance du fonctionnement de chacun.

- La constitution d'un secteur "économie sociale et solidaire" approprié à nos projets et basé sur les potentialités humaines et matérielles locales. Le projet "Entreprendre Ensemble" a donné naissance à la structure ELESS qui est un engagement pris lors du colloque tenu à Stains en octobre 1999. C'est un lieu d'information, de rencontre, d'orientation pour toute personne ayant un projet local. Un deuxième projet inscrit dans le cadre de la politique de la ville sera la création d'un jardin biologique d'insertion.

b) Engagement intercommunal pour le développement économique

- La Maison de l'initiative économique locale (M.I.E.L.) est un outil de proximité pour le développement économique créé sur l'initiative des villes d'Aubervilliers, La Courneuve,

Saint-Denis et Stains. Cet espace d'accueil spécialement dédié aux créateurs et aux dirigeants de TPE, leur apporte des services et des conseils. Ce lieu de ressources accompagne les créateurs d'entreprises en créant l'émergence d'activités nouvelles et en favorisant les solidarités et la cohérence des projets. Il vise à faciliter la vie des TPE, la création d'emplois par le développement des activités, le développement de l'esprit d'initiatives dans le cadre des potentialités de territoires. Dans ce sens, ELESS profite de l'espace d'accompagnement et du réseau de professionnels et des outils méthodologiques proposés par la MIEL. Ce partenariat se développera en 2001.

- La Plate-forme d'initiatives locales : PFIL "Plaine emploi". Ce dispositif de financement propose un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie aux porteurs de projet de création. La "PFIL" vise à apporter des solutions aux besoins de financement des TPE et des créateurs des villes porteuses (Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis, Stains, Épinay sur Seine, Pierrefitte sur Seine, Villetaneuse et l'Île Saint-Denis).

- Le GIP emploi de l'arrondissement de Saint-Denis a pour mission d'organiser la coopération entre les acteurs du service public de l'emploi, le réseau d'accueil oeuvrant pour l'insertion professionnelle, toutes les SEM, les grandes entreprises prenant part à des travaux et les collectivités locales. Son rôle central consiste à recenser les grands projets, à identifier les besoins des entreprises, à placer les travailleurs en fonction de leur qualification et à élaborer le programme de formation afin d'adapter l'offre à la demande. Ce dispositif est d'une importance majeure par son engagement dans le cadre du GPV et par les actions de restructuration des quartiers qui sont prévues.

- Participation de Stains au GIP pour l'emploi de Roissy et de la Plaine Saint-Denis.

- Participation au pôle audio-visuel avec Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers et Épinay sur Seine. Le territoire des cinq communes comprend 250 entreprises de ce secteur économique dont les "Studios 7" à Stains, en plein développement.

- Participation de Stains dans la "Plaine de France Active", dont l'un des objectifs dans le cadre du projet de territoire est de valoriser les 300 hectares des zones d'activités pouvant accueillir des entreprises autour de l'aéroport du Bourget (1^{er} aéroport d'affaires d'Europe), et du musée de l'air et de l'espace dont le projet de développement peut devenir structurant.

- Exposition en 2004 sur le thème de l'image. Au delà de l'impact en matière de développement culturel et d'image, ce projet contribuera au développement économique (tourisme essentiellement) et aura des retombées sur la filière audiovisuelle et multimédia, notamment sur le pôle audiovisuel nord-ouest ainsi qu'en matière d'emploi et de formation. Des dispositifs d'accompagnement sont à prévoir.

c) Les nouvelles orientations

Stains est une ville dotée d'espaces exploitables, d'un maillage de transport pertinent qui tend encore à s'améliorer. Elle est située à l'intersection de plusieurs pôles économiques. Elle participe à toutes les actions visant à améliorer ses ressources et à donner des débouchés d'emplois pour les habitants. Sur ce territoire vit une population qui cumule les difficultés et dont une partie est très jeune mais aspire à mieux vivre. Elle se défend dans sa diversité pour refuser la stigmatisation. Cette diversité représente, pour un grand nombre, une richesse de savoir, de savoir-faire, d'intelligence et une culture ancienne de valeurs telles la solidarité.

Les chômeurs ne doivent pas être considérés comme un handicap pour la commune. Ce sont les hommes et les femmes qui peuvent répondre aux besoins des entreprises et de la société à condition que des moyens suffisants soient accordés à leur formation initiale et continue. Il est nécessaire de s'appuyer davantage sur des structures performantes comme le centre AFPA de

Stains. En effet, la proximité de l'université de Paris VIII, à la lisière de la commune et la présence de l'AFPA ont permis d'intervenir sur la formation des tuteurs liés au dispositif "emploi-jeunes". La mise en place des "Adultes-relais" est l'occasion de faire émerger d'autres idées de formation. La ville a besoin d'une diversification et d'un enrichissement des formations sur son territoire.

Depuis plusieurs années, des cours d'alphabétisation sont organisés dans les différents quartiers de la commune avec l'association de l'AEFTI 93. Le FAS prend en charge, depuis leur mise en place, le coût de ces cycles de formation. La ville intervient, en ce qui concerne l'accompagnement pédagogique et les frais de gestion. Nous constatons un besoin grandissant en terme de formation de base pour le public primo arrivant ou dans la nécessité d'intégration sociale et professionnelle. Les cours d'alphabétisation existant, répondent difficilement aux besoins exprimés. De plus, la continuation de cet apprentissage n'est assumée par aucun des partenaires sur la ville de Stains. Dans ce sens, les cours intensifs deviennent urgents et représentent un gage de réussite du processus d'intégration de la population immigrée.

D'autre part, nous constatons la difficulté d'apporter une réponse à l'accroissement du chômage des personnes non qualifiées. Il s'agit de réfléchir à des formations existantes qui ne correspondent pas toujours aux publics les plus "fragilisés" (non qualifié et étranger).

Enfin, la coopération entre Stains et les villes voisines permet l'inscription de la ville dans les projets de développement du Nord-Ouest de la Seine-Saint-Denis. Elle doit favoriser la communication transversale. L'outil du contrat de ville doit faciliter et étendre cette démarche.

6. Les commerces

a) État des lieux

A défaut d'être regroupés dans un centre ville, l'essentiel des commerces stanois est fractionné le long de la RN 301 qui, depuis Paris, joue un rôle structurant dans la répartition spatiale des équipements commerciaux. Ces commerces sont globalement les mieux portants :

- Les magasins Carrefour, Giga et But sont le pôle essentiel dans la mesure où leur zone de chalandise dépasse Stains. L'installation de Giga store devrait compléter le site commercial du Globe.
- Les commerces de la Cité Jardins s'étendent le long de l'avenue Paul Vaillant Couturier et la Division Leclerc. Cette zone est relativement active et donne au quartier un caractère vivant. Toutefois, son devenir semble compromis en raison de la fermeture des commerces traditionnels. La réhabilitation future de la Cité Jardins est un élément essentiel d'amélioration de la situation des commerces.
- Une autre zone dense et active, caractérisée par la mixité entre activités et commerces et celle de l'avenue Aristide Briand.
- Le centre ancien présente à la fois un potentiel d'attractivité par la présence des services publics, dessertes par bus, théâtre, église et marché, et un abandon important lié au mauvais état du bâti, commerces vétustes, commerces fermés.

La difficulté de la circulation et du stationnement dans ce quartier reste un handicap.

Par opposition, les zones commerciales éloignées de la RN 301 (Moulin Neuf et Clos Saint-Lazare) souffrent d'un déficit flagrant de desserte, d'enclavement et d'abandon.

Du fait de l'inscription du Clos Saint-Lazare et du Moulin Neuf en quartiers prioritaires dans le cadre du Grand Projet de Ville, une attention particulière va être portée sur ces centres commerciaux, basée sur les études réalisées ou en cours. Concernant le quartier du Moulin Neuf, un partenariat est engagé (le projet urbain du quartier ayant démarré) entre l'Immobilière 3F, la Ville et la Chambre de Commerce autour de l'aménagement et du devenir de ce centre commercial. De plus, l'arrivée récente de la ligne de bus intérieure "Vitavil" aide au désenclavement et facilite la circulation dans la ville.

Au Clos Saint-lazare, une étude relative aux commerces semble indispensable pour répondre au mieux aux besoins des 2 200 familles en terme de commerces de proximité.

Le dispositif FRE apportera des moyens supplémentaires aux commerces pour se moderniser et envisager le développement de l'offre.

En résumé, l'absence d'un véritable centre-ville commercial et l'implantation des commerces le long d'un axe viaire nord-sud (RN 301) sont à souligner.

En outre, il existe une forte disparité entre les pôles dynamiques (le Globe, Cité Jardins, Jean Jaurès) et les zones en perte de vitesse (Clos Saint-Lazare, Moulin Neuf, Centre ancien) accentuée par l'environnement fortement concurrentiel autant pour le commerce de proximité que pour le centre Carrefour (marchés de Saint-Denis et de Sarcelles).

b) Les principaux objectifs pour le commerce

- restructuration du marché central. Il est envisagé dans le cadre du contrat de ville, une étude concernant ce marché qui doit permettre son réaménagement et sa mise aux normes européennes.

- rééquilibrage en faveur des commerces en difficulté des axes structurants du territoire (RD 29),

- reconstruction du marché central. Il est envisagé dans le cadre du contrat de ville, une étude concernant le marché central qui doit permettre son réaménagement et sa mise aux normes européennes.

- redéploiement du globe autour de la restructuration du centre commercial Carrefour et de l'aménagement du site Allende,

- préservation d'un équilibre entre commerces de proximité et grande distribution sachant que les actions de proximité représentent un enjeu en terme de qualité de vie et de dynamique sociale pour les quartiers. Dans ce sens, le maintien des activités commerciales de proximité et l'arrivée de nouvelles implantations, semblent primordiaux.

Une étude concernant la définition des commerces et leur développement est à envisager.

7. Le transport

a) L'État des Lieux

Stains se situe à 6 km du périphérique et est desservie principalement par l'autoroute A1. La RD 29 et la RN 301 représentent les deux axes principaux de la commune.

En matière de transport en commun, Stains est desservie par :

- huit lignes de bus
- métro ligne 13 "Saint-Denis Université"
- RER D Pierrefitte / Stains
- RER B Aubervilliers / La Courneuve

b) Objectifs

Le projet "Lutèce" appelé tangentiel Nord, le prolongement de la ligne 13 du métro à Stains, le projet de la voie de désenclavement Epinay/Villetaneuse/Pierrefitte, visant au désenclavement de la banlieue Nord, permettraient d'améliorer la situation de la commune.

Les actions en faveur du développement social et urbain doivent s'appuyer sur une diversification de l'offre en matière de déplacements collectifs ou de modes alternatifs (cycles, piétons...).

L'attractivité en terme économique, la proximité de l'université Paris VIII et la volonté de faciliter les déplacements liés au travail, dépendent d'un meilleur maillage de transport.

De plus, il semble primordial de faciliter l'accès à l'autoroute A1 dans le sens Paris Province.

Dans le cadre de la convention territoriale, il est prévu la requalification des axes RD 29 et RN 301 pour leur donner échelle humaine. De plus, certains quartiers dont les voiries en impasses ajoutent à la mise à l'écart des populations qui y vivent, feront l'objet de projets de désenclavement.

Enfin, l'amélioration des fréquences, en priorité sur le réseau bus, pour une desserte fine des quartiers et des correspondances nécessaires, est à programmer.

8. La sécurité et la tranquillité publique

L'insécurité et le sentiment qu'elle engendre sont au cœur des préoccupations quotidiennes de tous.

La sécurité publique est le premier droit du citoyen et la mission première de l'État. Cependant, vivre en toute tranquillité nécessite l'union de tous les acteurs de la vie locale autour d'objectifs communs.

a) Les principaux constats en matière de délinquance

A Stains, nous constatons ces derniers mois un accroissement de la délinquance (+ 11,37 % en 2000 par rapport à 1999), largement structurée autour de la délinquance dite de voie publique, qui ne se produit pas uniquement le soir et la nuit.

Les atteintes aux biens (dégradations volontaires, vols) demeurent majoritaires. Le commissariat de Stains déclare obtenir de bons taux d'élucidation au regard de la moyenne nationale constatée en zone urbaine.

La part des mineurs parmi les personnes mises en cause reste toujours importante. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres par la délinquance juvénile.

La situation s'avère inquiétante d'autant que la récidive est fréquente chez les mineurs et qu'ils sont souvent mis en cause dans des affaires violentes.

Quant aux affaires de stupéfiants, elles portent essentiellement sur le cannabis et la cocaïne tant au niveau de l'usage que du trafic. Les quartiers les plus touchés sont ceux du Clos Saint-Lazare en tant que plaque tournante de l'usage et de la vente, le quartier Salvador Allende avec des usagers sur le parking du centre commercial Carrefour, le quartier du Moulin Neuf en raison de l'importance de la vacance et de la possibilité de trafic en appartement, et la rue Pelletier à la Cité Jardins qui sont des lieux repérés et reconnus de trafic.

Concernant la violence urbaine, les cibles sont souvent les institutions intervenant dans les cités (Bailleurs, Police, RATP). A ceci s'ajoutent les dégradations du mobilier urbain, les incendies des locaux poubelles, etc....

On peut souligner la tendance à une augmentation de la délinquance de la part des mineurs de moins de 13 ans en milieu scolaire mais aussi aux abords des collèges notamment suite à des règlements de compte entre élèves.

Ces comportements sont la cause d'un fort sentiment d'insécurité et d'une dégradation du climat social. Cette situation s'ajoutant au manque d'attractivité, favorise le départ d'une partie de la population.

b) Le sentiment d'insécurité

L'amélioration de la sécurité se trouve en première position parmi les actions prioritaires à mener, selon les habitants.

En effet, les dégradations multiples des équipements, le déficit d'éclairage, le regroupement de jeunes dans les parties communes avec les conséquences de bruits, menaces, salissures, dégradations, la peur d'être victime d'un acte de délinquance, l'image négative de certains quartiers et la rumeur sont les raisons des manifestations du sentiment d'insécurité, qui amènent l'individu à "s'adapter" à une situation d'insécurité.

La police constate que tous les habitants attendent une intervention importante de proximité, une visibilité des services de police, notamment le soir.

Les situations sont différentes selon les programmes de logements voire même selon les bâtiments au sein d'un même programme.

L'absence de mixité sociale est également préjudiciable au rôle de "régulateur social" que devraient jouer les bailleurs. Cependant, cette situation n'est pas propre au parc social puisque l'arrivée des familles en situation très précaire à Stains, se constate également dans le parc privé.

Parmi les commerçants, ceux qui sont installés au cœur des quartiers présentent une sensibilité importante. Ils ont du mal à se maintenir. De ce fait, la fermeture des commerces renforce d'avantage l'image négative des quartiers.

Enfin, la méconnaissance du fonctionnement de la police et de la justice sont souvent à l'origine d'un sentiment d'impunité qui s'ajoute à la peur des représailles des témoins. Ceci explique le manque de confiance des habitants ou des commerçants dans la capacité d'intervention des forces de l'ordre et de la justice.

c) Les objectifs à atteindre

La convention cadre doit nous permettre :

- de continuer et de développer les actions et projets existants en terme de prévention sachant que les projets intercommunaux notamment avec la ville de Pierrefitte sont à engager. La signature du Contrat Local de Sécurité est intervenue en février 2001.
- d'assurer la présence de la justice et de la police en engageant un travail d'approche de la justice, de la police et de l'habitat.
- d'améliorer les méthodes de travail en renforçant les moyens existants notamment en ce qui concerne l'aide aux victimes.
- de former les acteurs des quartiers concernant le rapport aux réalités de terrain.
- de différencier la violence objective et subjective pour combattre les phénomènes de peur et de rumeur par des outils de communication.
- d'engager le partenariat avec tous les acteurs pour garantir l'efficacité et la cohérence des interventions.
- de définir une politique adaptée en direction de l'enfance et de la jeunesse en s'appuyant sur les services et associations concernées.

9. La santé et la prévention

Une forte proportion de la population en situation de précarité vit sur les territoires de la politique de la ville. Les acteurs de l'insertion sociale témoignent des liens existants entre les difficultés d'insertion et les problèmes de santé.

Les problématiques liées à l'emploi, aux conditions de vie, à l'habitat sont déterminantes au niveau de l'état de santé et deviennent des obstacles à une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Pour mener une politique de santé et de prévention au plus près des habitants, dès 1994, la commune de Stains a inscrit des actions en ouvrant un volet "santé publique et solidarité" dans le cadre du contrat de ville :

a) La prévention de la toxicomanie

Dans la mesure où un tiers des jeunes de 15 à 19 ans a déjà consommé du cannabis, l'abstinence ne doit plus être le seul objectif de prévention.

Les discours préventifs basés sur les seuls dangers des produits et le refus de la consommation ne devront plus avoir lieu. Il semble nécessaire de sortir du déni de la consommation et d'axer les actions sur une prévention très en amont, en informant, non seulement les jeunes, mais aussi l'opinion publique sur les substances, leurs effets, et leur degré de dépendances.

Le phénomène de la drogue à Stains est difficile à appréhender et à chiffrer. Le cannabis et le haschich sont utilisés de façon visible. Le joint est consommé dans les halls des immeubles ou dans les espaces publics. La consommation de la cocaïne a souvent lieu à l'intérieur des logements.

Le nombre de toxicomanes est difficilement chiffrable mais le nombre de personnes utilisant des produits de substitutions et le nombre de kit stéribox et de seringues délivrées ou ramassées, permettent de faire une première évaluation.

Les usagers de seringues à Stains ne sont pas uniquement composés de Stanois. En effet, la ville attire des toxicomanes des communes avoisinantes en raison des actions de prévention mises en place dans le cadre du contrat de ville, qui en tentant de répondre aux problèmes de toxicomanie en a soulevé un autre : la nécessité de la coordination intercommunale de la politique de prévention.

Le Centre Municipal de Santé et le Service Communal d'Hygiène et de Santé, mènent un travail de partenariat étroit dans tous les domaines liés à la santé publique et la prévention.

La structure 4D, a été créée dans le cadre de la politique de la ville suite au constat de la détresse rencontrée par les familles de toxicomanes qui ne savent généralement pas comment réagir, à qui s'adresser, ...

Elle se donne 4 grands pôles d'interventions : dialoguer, dédramatiser, se documenter et se déshabituer. L'activité de 4D est en évolution permanente par des actions de formation pour les acteurs de la ville, mais aussi auprès d'un groupe de femmes médiatrices. La structure 4D se donne des moyens de communication et d'information.

Concernant la problématique de l'alcool, une action de prévention est réalisée dans la commune sous forme ludique et informative pour donner à chacun la possibilité d'évaluer son rapport à l'alcool.

Cette initiative est en rapport direct avec des structures alcoologiques (C.H.A.A.) qui facilite l'information, la formation et la recherche.

Depuis 1992, le Centre Municipal de Stains héberge une antenne du C.H.A.A.

Concernant l'Enfance et la Jeunesse, les trois centres de PMI, le Centre Médico-sociale précoce, le Centre Médico-Psychologique, l'Externat Médico-pédagogique Henry Wallon, le Lieu d'Écoute Médicalisé pour Adolescents, ... fonctionnent en partenariat. Le Lieu d'Écoute Médicalisé permet aux jeunes l'accès sans contrainte à une consultation gratuite et anonyme. Cette démarche inscrit les jeunes dans un processus d'autonomisation vis à vis de leur santé. Le Lieu Médicalisé veille à renforcer les types de conduite, de coordination, de coopération entre les soins proposés et la prévention permettant aussi de renforcer le contenu dans la

dynamique de soins, de prévention, de réduction des risques, d'accompagnement de la personne et de son environnement.

b) L'élargissement des missions de services publics par les actions de prévention

Depuis 1998 et suite à l'opération du GLTD, des projets d'actions ont été mis en œuvre sur la commune.

Le Club de prévention E.P.I. a été missionné sur les quartiers du Clos Saint-Lazare et de la Cité Jardins.

La mission de services publics assurée par l'association E.P.I. est agréée par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et financée par celui-ci.

L'association intervient sur les communes de Stains et de La Courneuve. E.P.I. mène une action éducative spécifique en direction d'adolescents (12 à 20 ans) en voie de marginalisation et de jeunes exclus. Cette population a besoin d'un travail important de médiation, des modes d'interventions appropriés, une approche globale et tout un ensemble d'initiatives liées à la "prévention spécialisée". Un travail de partenariat et d'échange avec la Ville, basé sur le retour d'information, permettra de mieux répondre aux besoins constatés et d'évaluer l'impact des actions menées par E.P.I.

La Maison des Parents, lieu où les parents peuvent venir parler, s'informer, échanger, trouver des ressources tant au niveau scolaire, santé ou juridique ayant un rapport avec l'éducation des enfants. La Maison des Parents se donne comme mission principale de conforter les parents dans leur rôle éducatif.

D'autre part, elle permet aux professionnels de dialoguer avec les parents en dehors des cadres institutionnels habituels.

L'action est pilotée par un comité inter-partenarial et suivie par un comité technique des parents et des professionnels. Espace de réflexion générale, le rôle de la Maison des Parents se limite à l'accompagnement vers les structures compétentes, des parents en situation particulière ou grave.

Le lieu favorisera la convivialité avec les parents permettant d'aborder les sujets plus difficiles. Les professionnels attendent le maximum d'informations et d'échanges afin de mieux aider les parents.

La Maison des Parents, la Structure 4D, les permanences d'aides aux victimes et d'accès aux droits constituent trois pôles qui ne peuvent fonctionner qu'en cohérence tant au niveau des objectifs que de la méthodologie. Celle-ci est basée sur la transversalité qui permet de mener à bien les actions portant à l'amélioration de la qualité de la santé publique, de la prévention et de la santé mentale des Stanois.

La territorialisation et la santé communautaire sont certainement des axes, qui président au renforcement de l'action en matière de santé publique.

La ville de Stains est inscrite dans le cadre du dispositif "Atelier Santé Ville", proposé récemment par l'État et ses partenaires.

En effet, la méthodologie ascendante et descendante de ces ateliers correspond parfaitement à la continuité des actions engagées au volet santé du contrat de ville. Le rôle d'un animateur communautaire est approuvé par les partenaires locaux.

La constitution en association de tous les autres intervenants dans les domaines touchant à la santé, assurera le bon déroulement de ce nouveau dispositif.

IV – AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

1. Les services au public

Depuis quelques années, la commune de Stains a beaucoup développé une politique d'équipement et de services au public afin d'améliorer les conditions d'accueil de mieux répondre aux besoins des habitants. La mise en oeuvre de cette politique, se fait à deux niveaux (les équipements de proximité indispensables à la vie des quartiers de grande taille et les structures centralisées pour combattre l'enfermement des habitants au sein des quartiers).

Dans le cadre de la politique de la ville, l'ouverture des Lieux d'Écoute et de Rencontre a permis de favoriser l'expression des habitants et la structuration sociale notamment à travers la vie associative.

La charte de l'accueil dans les services publics signée par l'État et ses partenaires, insiste sur l'amélioration des conditions d'accueil des locaux (signalétique, éclairage), l'organisation de l'accueil (régulation du flux, personnes prioritaires, ...) la dimension humaine de l'accueil (écoute, neutralité, simplicité), la gestion du personnel d'accueil (modulation, souplesse et formation).

Dans le même sens, les notions d'accessibilité, d'adaptation et de fonctionnement en réseau des services publics apparaissent comme les premiers axes d'amélioration de ces services. Elles permettent d'assurer l'égalité, la cohésion sociale et le respect des principes de la lutte contre les discriminations, qui peuvent exister sur les territoires faisant l'objet du cumul des problématiques sociales, culturelles, économiques, ... avec souvent la nécessité d'engager des procédures d'intégration concernant la population étrangère.

Au-delà de la question de l'accès physique aux services publics (transport, horaires...), c'est l'accès qualitatif à ces services qui est à améliorer par la modernisation et l'adaptation pour une meilleure qualité d'accueil.

Le renouvellement du parc d'équipements publics (écoles, gymnases, aires de jeux, services accueillant le public) est l'un des objectifs du programme municipal sachant que plusieurs établissements ont déjà été réhabilités.

Étant donné l'ampleur des besoins exprimés, certains projets sont déjà en cours d'élaboration :

- le réaménagement des locaux laissés vacants par le collège Joliot Curie afin d'y implanter des services publics en centre ville, la reconstruction de l'école Romain Rolland/Guillaume Apollinaire,
- la création d'une plate-forme de services publics sur la partie sud de la ville.

2. La gestion urbaine de proximité

Dans les quartiers d'habitat social, le renouvellement urbain vise un objectif de requalification qui puisse s'appuyer sur la démarche de la gestion urbaine de proximité, incluant un rééquilibrage de l'offre locative sociale et une politique d'attribution concertée pour lutter contre la ségrégation sociale et urbaine.

Des efforts ont été réalisés dans les quartiers d'habitat social à Stains, notamment au Clos Saint-Lazare et à Salvador Allende qui faisait partie du contrat de ville 1994-1999.

Cependant, un sentiment d'insuffisance des interventions ou d'inadaptation aux attentes, est parfois exprimé par les habitants. Ce constat est lié aux problèmes de non-identification ou de non-reconnaissance des interlocuteurs et à la durée de traitement souvent trop longue.

Pour améliorer la qualité de vie des habitants et contribuer à lutter contre le fort taux de rotation dans les quartiers, une meilleure coordination entre les bailleurs et la commune est indispensable.

Dans ce sens, le positionnement et la valorisation des agents de proximité confortés par une formation adaptée permettra le renforcement de l'organisation locale.

Il faut également souligner l'importance de la pérennisation de la valeur économique et l'intérêt social des investissements engagés sur le bâti et les espaces extérieurs des quartiers. Ceci afin de responsabiliser les habitants, pour préserver le patrimoine mais aussi réhausser l'image souvent négative attribuée aux quartiers d'habitat social.

Les outils suivants sont à reconduire et à développer :

- les "comités de quartier" auxquels participent tous les intervenants liés à la vie du quartier concerné, notamment les services de la ville et les bailleurs.
- les espaces multiservices qui permettent de globaliser le service aux habitants en s'appuyant sur leur participation comme c'est le cas sur les Lieux d'Écoute et de Rencontre, gérés par la M.O.U.S. ou la Maison de quartier située dans le quartier du Maroc.
- la Maison de projet avec un bilan très positif sur le quartier du Moulin Neuf permet aux habitants de construire leur espace de vie avec le bailleur et la commune en favorisant la médiation, la concertation sur les projets locaux, ...

Il est évident que le partenariat autour de la gestion urbaine de proximité doit se baser sur l'établissement d'un diagnostic de proximité et peut faire dans un deuxième temps l'objet d'une charte de gestion entre la ville, l'État et les bailleurs.

Enfin, la réussite de cette démarche est liée à l'engagement des habitants et leur participation souvent par le biais de la vie associative. Les conditions d'hébergement des associations oeuvrant sur le territoire de la politique de la ville et répondant à des besoins de proximité est à étudier afin de trouver des solutions permettant aux associations une pérennité d'existence.

V - MOBILISATION DE LA POPULATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS

1. La vie associative

La vie associative, très riche à Stains, rend la dynamique sociale de proximité essentielle à la vie démocratique dans les quartiers. Elle mérite d'être soutenue et accompagnée.

Le contrat de ville 1994-1998 a permis le développement de la vie associative stanoise par la reconnaissance, la complémentarité, l'appui à la formation et à la logistique dans un souci de cohérence.

Depuis 1999, l'intervention de la politique de la ville sur l'ensemble de la ville, a permis d'instaurer un équilibre à l'échelle de la commune. Quinze associations sont étroitement liées au dispositif de la politique de la ville non seulement en terme de co-financement mais surtout en terme d'appui administratif, organisationnel et de formation.

L'engagement dans une démarche collective représente le deuxième intérêt exprimé par les associations.

Différents outils sont mis en œuvre par la M.O.U.S. pour répondre à ces besoins :

- organisation de la journée "rentrée scolaire" pour permettre le contact entre tous les partenaires (politique, institution, association...) notamment les nouveaux arrivants dans la commune. Cette rencontre est l'occasion de se connaître, de présenter ses projets, d'appeler au partenariat et de faire part de ses difficultés.

- organisation de cycles de formation en direction des responsables associatifs en partenariat avec la FOL 93 et le CICVA.

- Organisation de cycles de formation en direction des intervenants de l'accompagnement scolaire et publication d'une brochure en direction des primaires et collégiens, recensant les structures dispensant des activités péri et extra-scolaires.

- Mise en place d'outils "Comités de Quartier" permettant un travail de prospection, de réalisation et d'évaluation d'une façon transparente par les professionnels, les habitants et les associations d'habitants. Ces comités existent actuellement dans les quartiers du Clos Saint-lazare, du Moulin Neuf et Salvador Allende. A partir de 2001, ils seront étendus à la Cité Jardins et au quartier du Maroc. Dans le cadre de la convention territoriale 2001-2006, les associations oeuvreront à l'intégration de la population par leurs interventions en complémentarité avec le service public dans tous les volets thématiques de la Politique de la Ville.

2. La participation des habitants

Depuis quelques années, le contenu donné au mot "participation" dépasse largement le simple choix de la couleur du papier peint dans une démarche de réhabilitation.

La participation englobe les modalités d'intervention des habitants dans le cadre du développement social urbain et de gestions locales en général.

Cet engagement volontaire vers une co-décision est possible dans la mesure où les partenaires partagent le pouvoir de décision. Dans le cadre des quartiers de la politique de la ville, c'est l'intérêt collectif qui engage la participation collective.

Cette participation est aussi liée au civisme, à l'apprentissage de la citoyenneté et à la démocratie.

Au delà des structures associatives, qui restent les porte-paroles privilégiés des habitants, nous constatons l'émergence de projets d'actions collectives portés en co-gestion par un groupe d'habitants.

Cette participation résulte d'une prise de conscience par rapport à un certain humanisme liée à un épanouissement individuel et collectif, pour concrétiser, avec d'autre, ses besoins, ses désirs, ses idées.

Pour permettre le développement de cette "conscientisation" en lien avec la réalité locale, un engagement des partenaires pour la mise en oeuvre des fonds nécessaires, semble essentiel, notamment dans le cadre du dispositif "Fonds de Participation des Habitants".

Concernant la concertation, plusieurs instances complémentaires interviennent sur l'ensemble de la commune depuis presque deux années auxquelles participent les élus, les techniciens, les partenaires, les habitants.

Le développement de ces instances basées sur l'échange, la communication, et la modernisation sera le gage de la réussite et de la pérennisation de nos actions, qui porteront sur l'amélioration du cadre de vie et l'image de la ville.

VI – VOLETS THÉMATIQUES DE LA CONVENTION TERRITORIALE 2001-2006

1. Volet "fonctionnement"/convention territoriale

Les thématiques définies ci-après, dans le volet "fonctionnement" constituent les axes prioritaires de la convention territoriale.

Les actions inscrites chaque année doivent répondre aux objectifs principaux de la politique de la ville en terme de développement.

- Développement économique, formation et insertion ;
- Services au public et vie quotidienne ;
- Éducation dans la ville ;
- Amélioration de la qualité de vie ;
- Dispositif ingénierie.

2. Volet "investissement"

Étant donné l'important investissement engagé dans le cadre du GPV et dans un souci de cohérence de l'intervention sur l'ensemble du territoire stanois, certaines opérations d'investissement s'inscrivent dans la convention territoriale à court et à moyen terme. Toutes ces opérations concernent l'amélioration de la qualité de vie, l'attractivité du site et l'amélioration des services rendus à la population.

- Requalification de la RN 301 au niveau de la mairie ;
- Mise aux normes du marché central ;
- Réalisation d'une plate-forme de services publics (sud de la ville) ;
- Rénovation du gymnase Joliot Curie et création de salles de sport ;
- Construction du foyer d'hébergement pour les adultes handicapés ;
- Reconstruction du collège Joliot Curie (projet porté par le Département) ;
- Réaménagement des locaux laissés vacants par le collège en un lieu de service au public ;
- Étude de définition du développement du commerce sur l'ensemble de la commune ;
- Reconstruction du groupe scolaire R. Rolland /G. Apollinaire ;
- Aménagement de l'école d'arts dramatique.

VII - CONDUITE DE PROJET

L'équipe de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale a été constituée en 1991 avec le démarrage de la convention locale de développement (91-93) et s'est renforcée en 1994 avec l'arrivée du contrat de ville.

Avec des champs d'intervention plus élargie, l'équipe de la M.O.U.S. a pris une place essentielle en tant que levier de la dynamique de territoire et a facilité l'expression de la démocratie participative.

Cet engagement se développe sur l'ensemble de la commune depuis l'inscription de tout le territoire de la ville dans le dispositif de la politique de la ville. D'autre part, la réussite des objectifs fixés dans le cadre du "Grand Projet de Ville" dépend du partenariat du GIP et de l'équipe M.O.U.S. de Stains vue l'importance des projets inscrits sur le territoire stanois.

La M.O.U.S. de Stains fonctionne avec un statut associatif permettant la souplesse et la rapidité nécessaires à l'avancement du dispositif.

Sous la responsabilité d'un Chef de projet, une équipe pluridisciplinaire (un Adjoint au chef de projet, un Chargé de mission urbanisme, un Agent de développement social et une Secrétaire) intervient sur tous les volets thématiques de la convention territoriale et tous les autres contrats de la politique de la ville.

Objectifs généraux de la M.O.U.S. :

- Assurer la cohérence entre les projets à l'échelle du quartier, de la commune voire de l'intercommunalité ;
- Assurer la complémentarité et la transparence entre les différents contrats intervenant sur le même territoire ;
- Engager le partenariat entre tous les acteurs ;
- Assurer l'information descendante et ascendante entre la population (par sa présence et son intervention de proximité) et les décideurs qui ont un rôle de pilotage ;
- Mettre en cohérence les compétences locales et les qualifications professionnelles extérieures nécessaires ;
- Procéder à une évaluation permanente de l'efficacité, de l'impact des actions, de leur conduite, ...

Ces objectifs pourront se réaliser si le partenariat et la participation des habitants, pris en tant qu'éléments fondateurs du processus de la politique de la ville, sont réunis.

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an permettant à tous les partenaires d'échanger, d'évaluer les réalisations et d'avaliser les objectifs et les perspectives des actions à engager.

Le Préfet et le Maire de Stains co-présideront cette instance décisionnelle à laquelle participeront les services de l'État, du Département, de la Région, du FAS ainsi que les porteurs institutionnels et associatifs concernés.

VIII - MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET PARTENARIALE DE LA CONVENTION TERRITORIALE

1. Modalité d'intervention de l'État

L'État s'engage sur le principe des priorités définies avec la commune à une participation annuelle financière en fonctionnement, représentant 1 816 500 F. Par ailleurs, il maintient sa participation au volet "investissement" dans le cadre de la convention territoriale.

D'autre part, l'État participera aux actions politiques de la ville en utilisant les enveloppes spécifiques CLS, FRE et FIV.

2. Modalité d'intervention de la commune de Stains

La Ville de Stains s'engage pleinement dans le dispositif "politique de la ville". Dans le cadre de la convention territoriale, elle contractualise, à parité avec l'état, une enveloppe globale de fonctionnement, pour la durée du contrat 2001-2006. Concernant le volet "investissement", la ville de Stains s'engage à hauteur de 20 % minimum du coût total des opérations retenues.

3. Modalité d'approche du Département

Le Département entend s'engager pleinement dans le dispositif politique de la ville en s'appuyant sur le partenariat établi entre l'État, la Région, le FAS et la Commune de Stains à travers les différents schémas et politiques contractuelles, nationales et locales, dont la convention territoriale.

Sur la base des enjeux identifiés et des objectifs partagés dans le cadre du protocole départemental signé avec l'État, le Département s'engage dans le champ de ses compétences propres à mobiliser des moyens sur le territoire stanois en complémentarité et en cohérence avec les autres partenaires afin d'optimiser les interventions publiques. Dans ce sens, les collèges, la protection de l'enfance, l'action sociale et les voiries départementales restent prioritaires.

Le Département participera à l'élaboration des projets en mobilisant ses compétences propres et en procédant aux réajustements nécessaires dans ses modes d'intervention dans le cadre du projet de développement social, éducatif, économique et urbain.

D'une manière générale, le contenu des "projets" identifiés dans le cadre de la convention territoriale demande un travail en amont afin de permettre au Département de rechercher les modalités d'accompagnement de ces projets.

4. Modalité d'approche du Fonds d'Action Sociale

Le F.A.S. s'engage à soutenir des interventions sociales facilitant la mise en œuvre et le bon déroulement des processus d'intégration des immigrés et de leurs familles ; ces interventions sociales tant sur les aspects thématiques que territoriaux prendront en compte les problématiques suivantes :

l'accueil des populations étrangères, la formation linguistique à visée d'insertion sociale ou professionnelle, l'accompagnement social dans les foyers de travailleurs migrants, l'accès aux services publics et aux droits, aux dispositifs éducatifs, à l'emploi, au logement, la lutte contre toutes les formes de discrimination, et la formation des acteurs de l'intégration pour une meilleure prise en considération des besoins peu maîtrisés ou mal identifiés, qui peuvent constituer autant de freins à l'intégration.

Au regard des textes fondateurs du contrat de ville, le F.A.S. examinera annuellement les projets en s'appuyant sur le partenariat établi entre les divers signataires dudit contrat. Il souhaite engager, sous réserve d'une prise en compte de ses orientations, une seule enveloppe financière "politique de la ville" qui englobe toute sa participation sur la commune de Stains, dans un souci de cohérence et de transparence avec les autres partenaires.

5. L'Union Européenne

Les fonds européens objectif II et III, seront sollicités pour les opérations relevant du développement, de l'amélioration, de l'attractivité des quartiers (marché central) et du volet "emploi formation insertion".

Les autres partenaires, les fondations, bailleurs, ... seront sollicités à chaque fois que des projets nous en donneront l'occasion. La Fondation de France, l'immobilière 3F participent d'ores et déjà à certaines actions.

CETTE CONVENTION TERRITORIALE EST ÉTABLIE EN 10 EXEMPLAIRES

Stains, le 24 avril 2001

M

Le Préfet

M

Le Maire

M

**Le Délégué Régional FAS
Ile de France**

M

**Le Président
du Conseil Général**